

**RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

CM 2026-037 Compte-rendu de la délégation générale du Conseil municipal au maire – information

Le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au maire, à savoir :

- Décision n°2026-09 du 14/04/2026 : Contrat de location d'un tracteur agricole destiné aux services techniques.
Durée du contrat de location : 12 mois, du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027
Coût annuel : 12 895,92 € TTC (4 échéances trimestrielles de 3 223,98 € TTC).

CM 2026-038 Exercice du droit à la formation des élus

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il a fixé le montant prévisionnel des dépenses de formation à 2% du montant total des indemnités théoriques de fonction, précisé les conditions de dépôt et d'instruction des demandes de formation ainsi que la priorité des conseillers dans l'accès à la formation.

CM 2026-039 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

Le conseil municipal, par 21 voix pour (*Guilers Dynamique*), 4 voix contre (*Ensemble pour Guilers*) et 4 abstentions (*Pour Guilers, une énergie nouvelle*), a approuvé la liste de 32 contribuables qui lui est présentée en vue du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D). Le directeur départemental des finances publiques désignera à partir de cette liste 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants appelés à siéger au sein de cette commission.

CM 2026-040 Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de BMa SPL

Le Conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité, a désigné Marion BALLANGER en tant que représentante du Conseil municipal au sein de BMa SPL.

CM 2026-041 Compte Financier Unique 2025 – Budget principal

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal, par 20 voix pour (*Guilers dynamique*), 4 voix contre (*Ensemble pour Guilers*) et 4 abstentions (*Pour Guilers, une énergie nouvelle*),

- a approuvé le Compte Financier Unique 2025 du budget principal, lequel se résume ainsi :

Section de fonctionnement		Dépenses	6 795 986,14 €
		Recettes	7 942 383,23 €
Résultat de fonctionnement (excédent)			1 146 397,09 €
Section d'investissement	Dépenses	Dépenses de l'exercice	2 938 851,28 €
		Reste à réaliser, à reporter	423 754,24 €
	Recettes	Excédent reporté	235 188,94 €
		Recettes de l'exercice	1 730 474,37 €
		Reste à réaliser, à reporter	28 531,00 €
Résultat d'investissement (déficit)		-	1 368 411,21 €
Résultat Global (déficit)		-	222 014,12 €

- a reconnu la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement et a arrêté les résultats définitifs du CFU 2025.

CM 2026-042 Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières 2025 – Budget principal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a adopté le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2025 du Budget principal.

CM 2026-043 Affectation du résultat 2025 – Budget Principal

Le Conseil municipal, par 21 voix pour (*Guilers dynamique*), 4 voix contre (*Ensemble pour Guilers*) et 4 abstentions (*Pour Guilers, une énergie nouvelle*) a décidé d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, d'un montant de 1 146 397,09 €, au compte 1068, en recettes d'investissement du budget primitif 2026. En accord avec le service de gestion comptable de Brest métropole, seront rajoutés à ce résultat 0.10 € issus du résultat de clôture du budget du lotissement Coat Bian constaté par délibération du 27 mars 2025, ceux-ci résultant d'arrondis de TVA.

CM 2026-044 Actualisation de l'autorisation de programme n°2020-01 – Restructuration du restaurant scolaire Chateaubriand

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la modification de l'Autorisation de Programme n°2020-01 telle que présentée en séance. Le nouveau montant de l'autorisation de programme est de 367 942,01 € et le montant des crédits de paiement s'élève à 11 500,00 € pour l'exercice 2026.

CM 2026-045 Actualisation de l'autorisation de programme n°2021-02 – Rénovation énergétique du patrimoine communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la modification de l'Autorisation de Programme n°2021-02 telle que présentée en séance. Le montant de l'autorisation de programme est inchangé, soit 2 100 000 €, et le montant des crédits de paiement s'élève à 849 944,09 € pour l'exercice 2026.

CM 2026-046 Annulation de l'autorisation de programme n°2024-01 – Extension de la mairie

Le Conseil municipal, par 25 voix pour (*Guilers dynamique* et *Ensemble pour Guilers*) et 4 abstentions (*Pour Guilers, une énergie nouvelle*), a approuvé l'annulation de l'autorisation de programme n°2024-01.

CM 2026-047 Actualisation de l'autorisation de programme n°2024-02 – Rénovation-Extension de la salle de tennis (CSLB)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'actualisation de l'autorisation de Programme n°2024-02 telle que présentée en séance. Le nouveau montant de l'autorisation de programme est de 1 920 000 € et le montant des crédits de paiement s'élève à 1 000 000 € pour l'exercice 2026.

CM 2026-048 Budget primitif 2026 – Budget principal

Le Conseil municipal, par 21 voix pour (*Guilers dynamique*), 4 voix contre (*Ensemble pour Guilers*) et 4 abstentions (*Pour Guilers, une énergie nouvelle*) a adopté le budget primitif 2026 de la ville de Guilers qui s'équilibre de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	4 692 687,21 €	4 692 687,21 €
Fonctionnement	7 603 900,00 €	7 603 900,00 €
Total	12 296 587,21 €	12 296 587,21 €

CM 2026-049 Vote des taux de fiscalité directe locale – Année 2026

Le Conseil municipal, par 25 voix pour (*Guilers dynamique* et *Pour Guilers, une énergie nouvelle*) et 4 abstentions (*Ensemble pour Guilers*) a décidé de fixer les taux de fiscalité pour l'année 2026 comme suit :

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe d'habitation sur les résidences	23,47 %	23,47 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	44,41 %	44,41 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,56 %	46,56 %

CM 2026-050 Subvention communale au Centre Communal d'Action Sociale – 2026

Le Conseil municipal, par 21 voix pour (*Guilers dynamique*) et 8 abstentions (*Ensemble pour Guilers* et *Pour Guilers, une énergie nouvelle*) a approuvé l'octroi d'une subvention forfaitaire d'un montant de 35 500 € au C.C.A.S. de Guilers et en a autorisé le versement.

CM 2026-051 Subvention communale au Comité des Œuvres Sociale - 2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'octroi d'une subvention de 7 745,53 € au Comité des Œuvres Sociales des villes de Brest Métropole et en a autorisé le versement.

CM 2026-052 Participation financière 2026 au SIVU du vélodrome Brest-Ponant-Iroise

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la participation financière de la commune de Guilers au SIVU du vélodrome Brest-Ponant-Iroise, d'un montant de 1 528 €, et en a autorisé le versement.

CM 2026-053 Attribution d'une subvention exceptionnelle – Concours d'éloquence « Des cœurs et des voix »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € en soutien à l'organisation du concours d'éloquence « Des cœurs et des voix ». Cette somme sera versée à l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire Chateaubriand.